



Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR
INDIVIDUEL
N°311

Le point de vue de François Vallet sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

Prénom : François

NOM : VALLET

Âge : 68 ans

Ingénieur en génie
climatique, énergétique
et environnement

Contact :
francois.vallet@laposte.
net

EN BREF

Les êtres humains qui liront ce texte devraient se poser la question suivante : est-ce bien raisonnable de s'éclairer à la bombe et d'accepter la construction d'armes de destructions massives interdites par un traité international, le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) ?

Ce traité a été adopté le 7 juillet 2017 par la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète. Il est entré en vigueur le 22 janvier 2021 et interdit le développement, les essais, la production, le transfert, la possession, l'utilisation et la menace d'utilisation d'armes nucléaires.

Quel rapport, me direz-vous avec les documents de planification énergie climat, SNBC et PPE, soumis à la concertation ?

Le rapport résulte du discours prononcé par le président Macron à l'usine Framatome du Creusot le 8 décembre 2020.

« Sans nucléaire civil, pas de nucléaire militaire, sans nucléaire militaire pas de nucléaire civil » avait-il alors déclaré.

Or les documents de la SNBC et de la PPE ont bien pour objectif de faire accepter formellement les décisions du Président visant à prolonger l'exploitation d'installations nucléaires civiles et à en construire de nouvelles. C'est-à-dire de perpétuer une industrie nucléaire dont les deux volets, civil et militaire, sont indissociablement liés.

Le prétexte utilisé pour justifier ces décisions est la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique.

On ne peut pas lutter efficacement contre cet effet des activités humaines en construisant des armes qui peuvent détruire une partie de l'humanité. Même si elles n'étaient jamais utilisées, l'industrie nécessaire à leur construction et à leur entretien créé artificiellement et dissémine dans l'environnement de la radioactivité dont les effets sur les espèces vivantes sont délétères.

Accessoirement cette industrie n'a jamais fait la preuve qu'elle était en mesure d'atteindre les objectifs qui lui avaient été assignés par ceux qui ont décidé de la soutenir dès le début des années 1950. Comment pourrait-elle désormais satisfaire ce qu'elle n'a pas été capable de faire en plus de 70 ans de soutiens publics massifs par les Etats les plus riches et les plus puissants de la planète ?

Fables nucléaristes

Indépendance énergétique

Une faible indépendance énergétique est source de fragilité, notamment pendant les périodes de fortes tensions géopolitiques.

C'était donc un argument majeur utilisé pour justifier le programme électronucléaire français, décidé au début des années 1970. C'est aussi celui utilisé à nouveau par l'actuel président de la République.

"En générant plus de 41 % de l'énergie en France, le nucléaire nous rend autonome". C'est ce qu'indique le site de l'Elysée en introduction de la retranscription du discours du Creusot.

Selon la ministre de la transition énergétique Agnès Pannier Runacher, auditionnée par l'Assemblée Nationale le 13 septembre 2022, l'indépendance énergétique de la France serait obtenue grâce à des approvisionnements en uranium diversifiés et à la maîtrise technologique par la France de l'ensemble de la chaîne de transformation de l'uranium en «combustible» et de son «retraitement».

Ce que disait le Président de la République lors de son discours est cependant un peu plus flou : *"Nous avons fait le choix du nucléaire en 1973 pour gagner en indépendance énergétique et contrairement à certaines voix que j'ai pu encore entendre récemment, la France n'a pas tout mal fait dans son passé".*

L'Agence de la transition écologique (ADEME), établissement public à caractère industriel et commercial sous tutelle de trois ministères, indiquait quant à elle, dans un document d'octobre 2022 à destination du grand public, *"Les énergies importées représentent encore aujourd'hui 81 % de la consommation d'énergie finale de la France"*. Autrement dit, l'indépendance énergétique de la France rapportée à la consommation d'énergie finale serait de 19 %.

Pour connaître le niveau réel d'indépendance énergétique de la France il faut lire attentivement une publication de janvier 2022 du Ministère de la transition énergétique. Ce "Bilan énergétique de la France pour 2020" indique : *"Dans le cas de la France, qui a recours intégralement à des combustibles importés (utilisés directement ou après recyclage), le taux d'indépendance énergétique perdrait 40 points de pourcentage, pour s'établir à 14 % en 2020, si l'on considérait comme énergie primaire le combustible nucléaire plutôt que la chaleur issue de sa réaction."*

Que dirait-on en effet d'une personne qui affirmerait que des combustibles fossiles importés nous rendent autonomes dès lors qu'ils sont consommés en France?

Le taux d'indépendance énergétique en 2020 était donc de 14%, bien loin de l'autonomie annoncée par le président de la République et par la ministre.

En approfondissant le sujet on peut d'ailleurs trouver des informations qui aggravent encore le constat.

En 1973, avant le lancement du programme de construction des réacteurs nucléaires actuellement en service en France, le taux d'indépendance énergétique réel était de 23,9 %.

Entre 1973 et 2020, le taux d'indépendance énergétique réel de la France a donc été divisé par 1,71. Le choix du nucléaire, fait en 1973 "pour gagner en indépendance énergétique", a donc conduit au résultat inverse.

Compétitivité du nucléaire

Entre fin 2021 et début 2023, les défaillances techniques de la production nucléaire (notamment les « corrosions sous contrainte »), sa très forte sensibilité aux crises, sanitaires et géopolitiques, son inadaptation aux canicules, ont coûté près de 72 milliards

d'euros à l'Etat français (44 Md€ de mesures diverses de « protection des consommateurs et des fournisseurs », 18 Md€ de déficit d'EDF c'est à dire de l'Etat actionnaire unique et 10 Md€ de rachat de titres d'EDF pour éviter sa faillite).

Ce n'est probablement qu'un avant-goût de la valse des milliards, pour financer le « nouveau nucléaire », annoncée le 21 juillet 2022 par les ministres concernés à l'occasion d'une question d'un sénateur au gouvernement. Ces annonces portaient un nouveau coup à la démocratie puisqu'elles intervenaient avant tout débat public et sans qu'aient été engagées les discussions parlementaires sur la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE).

Plus de 2 ans après, la concertation sur la PPE se déroule dans l'indifférence générale pendant que le gouvernement se fait censurer par l'Assemblée Nationale.

La dette publique est en effet un facteur d'instabilité politique dès lors que son financement aggrave le déséquilibre budgétaire et conduit, soit à augmenter les impôts, soit à réduire les services publics, soit les deux à la fois. La production d'électricité nucléaire n'est pas étrangère à l'aggravation de la dette publique.

Avant sa chute, le gouvernement Barnier prévoyait dans son projet de budget 2025 une hausse des taxes sur l'électricité pour faire face à l'augmentation très forte de la dette publique. Il prévoyait aussi, à partir de 2026, la « mise en place d'un partage avec les consommateurs des revenus du nucléaire historique » (article 4 du Projet de loi de finance pour 2025).

On comprend mieux pourquoi le gouvernement a été censuré. En effet, s'il y avait vraiment des revenus du nucléaire historique, l'Etat désormais seul actionnaire d'EDF aurait pu s'en servir pour réduire la dette publique et éviter d'augmenter les taxes

sur l'électricité.

Mais il n'y en a pas.

Un rapport de la Cour des Comptes de 2021, « *L'analyse des coûts du système de production électrique en France* », le montre dans un tableau de coûts de production d'électricité, extraits de données de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), pour différentes technologies et régions du monde. En 2020, dans l'Union Européenne, le coût de production de l'électricité nucléaire était certes moins élevé que celui du charbon (lourdement pénalisé par la taxation du carbone), mais bien plus élevé que tous les autres moyens de production, y compris le gaz. Le coût de production de l'éolien et du photovoltaïque était plus de deux fois plus faible que celui du nucléaire.

Dans ce même rapport et dans sa « Conclusion intermédiaire » la Cour des Comptes indiquait aussi que les coûts de production du nucléaire et de l'hydraulique sont beaucoup moins bien documentés que ceux des filières en développement (éolien terrestre et photovoltaïque).

Cependant, en utilisant sa propre méthode de calcul, la Cour des Comptes aboutissait à un coût de production, pour le nucléaire français existant et pour l'année 2019, de 64,8 €/MWh et même de 68,4 €/MWh en prenant en compte les coûts de « post-exploitation » (tableau 1 page 23 du rapport).

Ce coût est donc supérieur au tarif ARENH, fixé à 42 €/MWh depuis le 1^{er} janvier 2012 pour faire croire à la « compétitivité » du nucléaire historique. Ce tarif minimise le coût de l'électricité pour les consommateurs mais il aggrave l'endettement d'EDF et donc de l'Etat. Il sera cependant supprimé le 31 décembre 2025.

C'est pourquoi le gouvernement Barnier avait prévu de changer les règles de fixation des prix et d'augmenter les taxes sur l'électricité. Comme les gouvernements précédents, pour faire passer la pilule, il a cherché à perpétuer

le mythe de la « compétitivité du nucléaire ». Mais celui-ci est en train de s'effondrer.

La production d'électricité nucléaire, dont le coût prétendument bas devait garantir un prix bas pour les consommateurs français, a conduit à une réduction de l'indépendance énergétique et à une augmentation de la dette publique. Tandis que la grande majorité des français en subit les déficits, c'est une petite minorité qui profite de la « manne nucléaire ». Ce sont les mêmes qui veulent la construction de nouveaux réacteurs, quel qu'en soit le coût pour les finances publiques et pour les consommateurs d'électricité.

Ils ont prévu pour cela de les financer par un prêt à taux zéro de l'Etat à EDF, c'est-à-dire par une aggravation de la dette publique.

Protection du climat

En novembre 2019, la société Orano (ex Areva) publiait dans le magazine Femina, diffusé par plusieurs titres de la presse quotidienne régionale, une publicité dont le message très clair masque un nuage formé par de la vapeur d'eau qui, rappelons-le, est le principal gaz à effet de serre.



Il faut ici remarquer qu'Areva a été sauvée de la faillite par 4,5 milliards d'argent public (nos impôts !). Cette entreprise, de droit privé mais à capitaux très majoritairement publics, gaspillait alors l'argent des contribuables pour

tromper, par de la publicité, un public auquel l'industrie nucléaire est imposée sans discussion possible.

Comme il existe un Jury de déontologie publicitaire, j'avais saisi cette instance le 19 novembre 2019. Ma plainte avait été jugée recevable et examinée par le Jury le vendredi 6 mars 2020.

Cette publicité était en effet mensongère, biaisée et inacceptable, comme le sont de nombreuses allégations de l'industrie nucléaire.

Elle était mensongère car le nucléaire, par les réactions de fission atomique, réchauffe bien la planète, du moins les portions de celle-ci sur lesquelles sont implantés des réacteurs nucléaires. Pour ceux qui produisent de l'électricité, deux tiers de l'énergie dégagée lors de la fission est rejetée dans l'air et dans l'eau de refroidissement des réacteurs. Le tiers restant s'y retrouve irrémédiablement, selon le principe de conservation et de dégradation de l'énergie en chaleur. En France les rejets directs de chaleur dans l'environnement des réacteurs nucléaires correspondaient en 2017 à 3,5 fois la consommation d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire de la totalité du parc de logements français.

La prétendue preuve indiquée sur la publicité, selon laquelle le nucléaire émettrait 40 fois moins de CO₂ que le gaz, n'en était absolument pas une. D'une part les réacteurs nucléaires dégagent de la chaleur de manière directe et massive dans l'environnement, on vient de le voir. D'autre part Orano, en faisant une comparaison entre nucléaire et gaz, démontrait en fait que le nucléaire réchauffe bien la planète, du fait de ses émissions de CO₂ fussent-elles moindres que celles du gaz. L'assertion de moindre émission n'était d'ailleurs pas démontrée dans la publicité et la valeur indiquée n'était pas une publication du GIEC mais un calcul fait par Orano à partir

de valeurs publiées par l'organisation intergouvernementale. Les bases de la comparaison n'étant pas explicitement indiquées et celle-ci ne portant que sur les émissions de CO₂, cette publicité était biaisée. C'était une violation manifeste des règles de déontologie pour une publicité comparative inscrite dans le champ du développement durable.

Le Jury de déontologie publicitaire ne s'était alors pas laissé tromper par les arguties d'Orano. Il avait finalement jugé que la campagne de publicité en cause méconnaissait plusieurs points de la Recommandation « Développement durable » de l'ARPP et de l'article D1 du code ICC. Son avis est consultable en ligne : <https://www.jdp-pub.org/avis/orano-presse-internet-plaintes-fondees/>

Cette publicité était en réalité une manipulation grossière destinée à tromper le public sur la réalité des activités de l'entreprise Orano et plus généralement de l'industrie nucléaire.

Celle-ci a fait la preuve à l'échelle planétaire de son incapacité à garantir un fonctionnement propre, sûr et sans danger, mais aussi à assurer une fourniture d'énergie significative à un coût compétitif.

Les processus de fabrication, les produits fabriqués par Orano et ses prédécesseurs, Cogema et Areva, et les produits connexes, ont déjà causé de graves dommages en France et dans de nombreuses régions du monde : pollutions par les mines d'uranium et leurs résidus radioactifs et chimiques, pollutions chroniques par l'usine de conversion d'uranium de Malvesi à Narbonne et par l'usine de « retraitement » de La Hague, prolifération nucléaire intrinsèquement liée à l'usine d'enrichissement d'uranium de Pierrelatte (Tricastin), contamination au plutonium présent dans les « combustibles

MOX» des réacteurs de Fukushima et aussi retombées radioactives des essais atomiques atmosphériques et souterrains, contaminations par les armes à uranium appauvri, production de déchets radioactifs ingérables, sans parler des atteintes graves à la démocratie.

Conclusion

« Plus ça rate, plus on a de chances que ça marche. ». Telle était la devise des Shadoks.



Il y a 50 ans, après le premier choc-pétrolier, le premier ministre Pierre Messmer confirmait le lancement du programme de construction de 200 réacteurs nucléaires à horizon 2000. Ils devaient assurer l'indépendance énergétique de la France en l'affranchissant de sa dépendance au pétrole. EDF était alors en situation de quasi-monopole pour la production, le transport, la distribution et la commercialisation d'électricité en France, qu'il s'agissait de nucléariser en moins de 25 ans. Ce fut fait à l'aide de technologies états-uniennes (après quelques tergiversations le choix avait été fait de construire les réacteurs sous licence Westinghouse). Mais au lieu des 200 réacteurs prévus, 59 furent construits dont un, le seul de technologie française (Superphénix), fut un échec flagrant.

Non seulement ce choix politique n'a pas permis de « gagner en indépendance

énergétique », mais la France est aussi devenue un des cancrs de l'Europe pour la part de sa production électrique par les énergies renouvelables et pour la «thermo-sensibilité». Le chauffage électrique, développé à grand renfort de réglementations, de mesures incitatives et de campagnes publicitaires, a permis à EDF d'augmenter très fortement ses recettes et de financer son programme nucléaire. Mais ce mode de chauffage a aussi rendu la France dépendante de ses voisins européens pour son approvisionnement lors des périodes de forte consommation liée aux épisodes de froid. Dépendance confirmée début 2022 et renforcée lors de l'été, du fait du cumul de plusieurs aléas qui n'avaient pas été anticipés alors qu'ils étaient pourtant parfaitement prévisibles.

C'est cette politique, traduite en SNBC et PPE, que le président Macron veut relancer. Nous sommes vraiment au royaume des Shadoks nucléaristes !